En cas de tremblement de terre

Le Japon est un pays où les tremblements de terre sont fréquents. Prenons pour exemple le grand tremblement de terre Hanshin-Awaji où tant de vies précieuses ont disparu et tant de biens ont été détruits : Afin d'éviter un grand nombre de pertes, il faut en temps ordinaire avoir en stock des denrées alimentaires et des objets de nécessité quotidienne, et participer avec bonne volonté aux exercices d'évacuation organisés par les collectivités locales.

Précautions à prendre:

(1) Localisez l'endroit le plus sûr dans votre maison ou votre appartement
(2) Stockez assez d'eau sachant qu'il faut à peu près 3 litres d'eau par jour et par personne pour survivre.
(3) Préparez un sac à dos ou un sac de secour et placer le dans un endroit sûr, connu de tous les membres de la famille.

Exemple des objets à mettre dans le sac de secours :

(a) une lampe torche et des piles, (b) de l'eau potable et de la nourriture, (c) un poste de radio portable, (d) de l'argent liquide (y compris des pièces de dix yens pour l'utilisation des téléphones publics), (e) des copies de documents vous identifiants, ainsi que des copies de documents importants tels que passeports, livret banquaire, et autres documents importants et objets de valeur, (f) des appareils à gaz portables, des briquets et des bougies, (g) un kit de premier secours (les personnes suivant un traitement médical régulier doivent impérativement préparer les médicaments nécessaires), (h) un casque de protection ou tout objet pouvant protéger la tête, (i) des gants de protection en coton, des vêtements et serviettes de toilette, (j) des vêtements chauds, (k) couvertures chauffantes, (l) des bidons et des chargeurs électriques, etc…

(4) Utilisez des fixations conçues à cet effet afin de fixer vos meubles pour les empêcher de basculer lors des tremblements de terre.
(5) Appliquez des films plastiques anti-éclats sur les fenêtres, placards, bibliothèques, etc…, sur tout mobilier comportant des parties en verre.
(6) Faites une liste de tous les numéros de téléphones pour les cas d'urgence, et notez-y le numéro de téléphone, l'adresse et autres coordonnées d'une personne capable de communiquer dans votre langue.
(7) Assurez vous de prendre note du lieu de refuge le plus proche, ainsi que du chemin pour s'y rendre.

Renseignements :
Division de la prévention des catastrophes et de la gestion des crises de la ville de Nishinomiya, Tél 0798-35-3092
Site internet pour savoir où se trouvent les abris à Nishinomiya :
https://webgis.nishi.or.jp/index.php?controller=index&action=sendnext&next_page=searchhinanjoindex&map_gid=9&map_id=15

Site de reference
https://webgis.nishi.or.jp/index.php?controller=index&action=sendnext&next_page=searchhinanjoi#map_gname_9 (Systèmes d'information géographique et sur la gestion des catastrophes)
https://www.nishi.or.jp/kurashi/anshin/bosaijoho/index.html (Informations sur la prévention des catastrophes dans la ville de Nishinomiya)
https://www.nishinomiya-bousai.jp/ (Site de prévention des catastrophes de la ville de Nishinomiya)

Lorsque le tremblement de terre a lieu:

(1) Protégez-vous.
(2) Ouvrez toutes les portes y compris celle de l'entrée pour vous assurer une sortie.
(3) Sortez du bâtiment avec calme, et lorsque les secousses s'apaisent, tirez de votre sac de secours le casque pour vous protéger la tête.
(4) Fermez le gaz et les cuisinières à gaz. Eteignez tous les objets élétriques comme les chauffages électriques, plaques chauffantes ou autres appareils susceptibles de déclancher un incendie. Si un feu se déclare, éteignez-le le plus vite possible avec l'extincteur le plus proche.
(5) Mettez-vous en lieu sûr.
(6) Ecoutez fréquemment la télévision ou la radio, ou consultez le centre d'information sur les tremblements de terre par téléphone.
(7) Faites en sorte de ne pas vous éloigner des membres de votre famille, ou de vos voisins. Vérifiez que vous êtes bien tous ensemble et dirigez vous le plus vite possible vers l'abris le plus proche.
(8) Si vous êtes en train de conduire, évitez de freiner brusquement. Ralentissez et dirigez vous vers le côté gauche de la route. Ne vous garez pas à proximité d'une station service ou d'une usine de gaz à haute pression, ni sous un pont.
(9) Si vous êtes en train de marcher sur une route large, placez vous au centre de cette route. Si vous vous trouvez en ville lors du tremblement de terre, faites attention aux chutes d'objets tels que paneaux, enseignes, poteaux électriques, débris de verre, etc…

Après le tremblement de terre

Après un tremblement de terre, il y a toujours des risques de Yoshin (secousses secondaires) et de Tsunami (raz-de-marée). Vous êtes informés sur ces risques à télévision et à la radio, etc…
Si vous vous trouvez dans l'incapacité de retourner à votre logement après le tremblement de terre, informez votre ambassade ou votre consulat, votre lieu de travail ou votre école que vous avez survécu vous et les membres de votre famille.

En cas de catastrophe naturelle, alertez ou renseignez-vous en téléphonant au numéro spécial 0798-35-3456 (Direction des mesures d'urgence en cas de catastrophe naturelle).

Pour alerter et se renseigner lors de catastrophe naturelle
Direction des mesures d'urgence en cas de catastrophe naturelle de Nishinomiya 0798-35-3456 (Uniquement lors de catastrophe naturelle)

Précautions à prendre en cas de raz-de-marée (tsunami)

Quand un séisme se produit sous la mer, la vague créée par l'onde de choc peut pénétrer à l'intérieur des terres et provoquer ce qu'on appelle un tsunami ou raz-de-marée. Les tsunamis surviennent après un tremblement de terre. Il est très important de savoir comment réagir quand on se trouve à proximité des côtes afin de se protéger.

Il est donc conseillé de bien connaître les précautions à prendre dans ce cas, indiquées ci-dessous.

(1) Si vous vous trouvez près de la côte et des berges d'une rivière lors d'un tremblement de terre de grande intensité ou de longue durée (plus d'une minute), éloignez-vous immédiatement.
(2) Évacuez tout de suite l'endroit selon les consignes diffusées à la TV ou à la radio.
(3) Évacuez tout de suite l'endroit si des consignes d'évacuation sont données par le personnel de la mairie, les sapeurs-pompiers ou la police, ou si des informations d'évacuation sont communiquées par les sirènes ou les voitures publiques d'information.
(4) Pour vous protéger quand un tsunami s'annonce , suivez l'une des mesures suivantes :
    - Dirigez-vous vers le nord de l'Avenue Naruo Mikage-sen
    - Quittez la côte et les berges des rivières et réfugiez-vous dans un bâtiment haut "de plus de 3 étages"
    - Si vous vous trouvez dans une structure en béton armé, à un niveau haut "de plus de 3 étages", réfugiez-vous là.
(5) Ne prenez pas votre voiture, circulez à pied.
(6) Les raz-de-marée pouvant se répéter, ne vous approchez pas de la côte ni des berges des rivières avant la levée de l'avis d'alerte ou de vigilance au tsunami.
(7) Gardez votre calme et fiez-vous aux informations autorisées diffusées par la radio, la TV ou les voitures publiques d'information.

Vous pouvez vous renseigner sur les zones d'inondation prévue due au Tsunami du Séisme Nankai.

https://www.nishi.or.jp/kurashi/anshin/bosaijoho/kakushumap/2019tsunamihazard.html

En cas de raz-de-marée, vous pouvez identifier des bâtiments refuges sur le site web Nishinomiya WebGIS *(にしのみや WebGIS)*
https://webgis.nishi.or.jp/index.php?controller=index&action=sendnext&next_page=searchhinanjoindex&map_gid=9&map_id=15

Site de référence
https://webgis.nishi.or.jp/index.php?controller=index&action=sendnext&next_page=searchhinanjoi#map_gname_9 (Système d'information géographique)

Saigai-Yo Dengon Dial

(service de messagerie téléphonique en cas de catastrophe naturelle)
(Numéro de téléphone : 171)

En cas de catastrophe naturelle, il est très souvent difficile de contacter par téléphone la zone sinistrée. Dans ce type de situation utilisez le Saigai-Yo Dengon Dial, le service de messagerie téléphonique en cas de catastrophe naturelle. Les personnes situées à l'extèrieur de la zone sinistrée peuvent écouter et enregistrer les messages envoyés par les victimes du désastre naturel à partir du lieu même du désastre, concernant leur survie et leur état de santé. C'est un service de consultation de messages téléphoniques. Inversement, les personnes situées à l'extèrieur de la zone sinistrée peuvent eux aussi envoyer des messages aux personnes

victimes du désastre.
L’annonce de la mise en service du NTT Saigai-Yo Dengon Dial sera faite à la radio ainsi qu’à la télévision, sur l'internet, etc. Vous pouvez utiliser ce service en composant le 171 et en suivant les instructions en japonais pour écouter ou enregistrer des messages.

Site de reference
https://www.hyogo-ip.or.jp/torikumi/tabunkakyose/guidemap.html
Association internationale de Hyogo Guide de prévention des catastrophes pour les enfants et les parents)

Informations utiles en langues étrangères en cas de catastrophe naturelle

Le site internet cité plus bas fournis des traductions des signes et des informations affichées dans les abris d’urgence en cas de catastrophe majeure, comme les tremblements de terre.
Les informations sur le site sont en format PDF. Vous y trouverez 52 phrases et termes traduits en 7 langues : en anglais, chinois (chinois de la république de Chine et chinois de Taïwan), coréen, espagnol, portugais, tagalog.

Conseil des autorités locales en matière de relations internationales.
(Jichitai Kokusaika Kyokai)
“Outil Saigaiji tagengo jyoho sakusei et le document tagengo hyoji – exemplaire modele”
(Outil d’information et document d’information polyglotte à utiliser en cas de catastrophe naturelle examplaire modèle)
http://www.clair.or.jp/j/multiculture/tagengo/sheet.html

Remarques:
** Pour plus de détails, demandez à une personne comprenant le japonais de se renseigner pour vous auprès de l'établissement concerné.

Formulaire de constatation des preuves des dommages causés par la catastrophe

Si vous avez subi des dommages à la suite d'un tremblement de terre et que vous souhaitez demander divers dispositifs de soutien, tels que des exonérations fiscales ou des assurances, vous devrez fournir un formulaire de constatation des preuves de ces dommages. Veuillez prendre des photos montrant les dégâts.

Contact
Service de constatation des dommages de la ville de Nishinomiya (Nishinomiyashi risai shomei uketsuke tanto) 0798-35-3282

Remarques:
** Pour plus de détails, demandez à une personne comprenant le japonais de se renseigner pour vous auprès de l'établissement concerné.